

Particuliers

Vérifier si votre commune est en zone tendue pour la taxe sur les logements vacants (TLV) et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (Simulateur)

[Accéder au Simulateur \(https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/taxeLogementsVacants\)](https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/taxeLogementsVacants)

Ce simulateur vous permet de vérifier si votre commune est en zone tendue pour les taxes suivantes :

- › Taxe annuelle sur les logements vacants (TLV)
- › Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (ou autre local meublé non affecté à l'habitation principale)

Si votre commune est située en **zone tendue**, votre logement est soumis à la **taxe sur les logements vacants**.

Il est aussi soumis à la **majoration de la taxe d'habitation** sur les résidences secondaires, uniquement en cas de délibération de la commune ou de l' EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) .

✓ À savoir

Si votre commune n'est pas soumise à la TLV, votre logement peut être soumis à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).